Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260212-NM120226DEL04-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 13

L'an deux mille vingt-six
le : douze février
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 04/02/2026

OBJET :
AMENAGEMENT DES RUES :
AVENANT N° 01 LOT 01

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, Adjoints, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, ROUXEL Pascal, BARBE Valérie, DABOUDET Vincent, LEMEE Anne, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

N° 2026-12/02-n° 04

ABSENTS : POILANE-TABART Valérie (excusée), RAULT Sonia (excusée).

SECRETAIRE de SEANCE : BARBE Valérie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 01 présenté par l'entreprise COLAS dans le cadre de l'aménagement des rues de l'Argoat, rue du Châbre et rue de l'Etrat – RD n° 16 et n° 22- pour le lot n° 01. Les travaux supplémentaires portent sur le réseau d'eaux pluviales pour les voies décrites ci-dessous :

- « Impasse Romaine »
    - Montant : 3 674.40 € HT
- « vers le carrefour »
    - Montant : 6 699.70 € HT

Soit la somme totale de 10 374.10 € HT, soit 12 448.92 euros TTC.

L'avenant

n° 01 s'élève donc à 10 374.10 € HT, soit 12 448.92 euros TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour), le Conseil Municipal

- VALIDE l'avenant n° 01 du lot n° 01 de l'entreprise COLAS d'un montant de 10 374.10 € HT, soit 12 448.92 euros TTC

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260212-NM120226DEL04-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance

Valérie BARBE

Le Maire,

Olivier RIVALLAN